

MAY 16 1988

T



Conseil de tutelle

UNISA COLLECTION

Distr.
GENERALE

T/PET.10/709
5 mai 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE Mme MARIT HEGGE CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE
DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

28 Everton Road
Hunter's Bar
Sheffield S11 8RY
Royaume-Uni

Le 28 avril 1988

La Secrétaire du Conseil de tutelle
de l'Organisation des Nations Unies
New York, N. Y. 10017

Madame la Secrétaire,

En tant que citoyenne australienne résidant au Royaume-Uni, j'entends protester contre les pressions que le Gouvernement des Etats-Unis exerce sur les citoyens palaosiens pour les amener à accepter l'"Accord de libre association" qui va directement à l'encontre des dispositions de la Constitution que, dans sa majorité, la population palaosienne de 15 000 habitants n'a cessé de réaffirmer depuis 1979.

La population palaosienne a manifesté le désir de délimiter une zone économique exclusive de 200 miles autour des îles du Territoire et de se placer à l'abri de la militarisation et des effets du stockage, des essais d'armes nucléaires et de l'immersion de déchets nucléaires dans la région. Elle souhaite dans sa quasi-totalité être autonome et décider de son propre développement futur sans l'intervention de l'Est ou de l'Ouest.

Les Etats-Unis ont failli à la mission qui leur a été confiée en vertu de l'Accord de tutelle 1/ et de la Déclaration sur la décolonisation. Ils ont au contraire ruiné l'économie palaosienne par des moyens tels que le projet

hydroélectrique de la International Power Systems, Ltd. (IPSECO), ont imposé des projets de "développement" inadaptés, le mode de vie et la culture américains et n'ont pas préservé les structures gouvernementales palaosiennes traditionnelles qui découlent de décisions adoptées par consensus et de l'héritage matriarcal. Les Etats-Unis projettent aussi maintenant de mettre en place, en vertu de l'Accord de libre association, d'énormes installations militaires qui couvriraient le tiers du territoire palaosien et d'y entreposer des armes nucléaires, ce qui aurait pour conséquence de détruire les valeurs et le mode de vie palaosiens. Est-ce là le type de "tutelle" que l'ONU préconise?

J'engage l'ONU à revoir les modalités pratiques de son régime de tutelle, à continuer d'aider le peuple palaosien de manière désintéressée jusqu'à ce qu'il parvienne à la pleine autonomie sur le plan économique et à faire respecter la Constitution appuyée par la majorité de la population palaosienne.

J'entends également protester contre la récente campagne de harcèlement et d'intimidation menée contre les citoyens palaosiens opposés au Pacte de libre association, et protester en particulier contre le meurtre de M. Bedor Bins. Ces manoeuvres ont pour but de contraindre les Palaosiens à rejeter les dispositions de leur constitution et, en particulier, celle en vertu de laquelle une majorité de 75 % est requise pour l'adoption de tout nouvel accord. Tout vote obtenu dans ces conditions d'intimidation ne saurait être sanctionné par les tribunaux d'un Etat qui se veut démocratique.

L'intimidation d'une petite nation insulaire de 15 000 personnes dépourvue d'énormes ressources financières et technologiques fait douter de l'intégrité de l'ONU et des Etats-Unis d'Amérique qui sont censés défendre les intérêts de cette nation.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Marit HEGGE

Note

1/ Accord de tutelle pour les territoires sous tutelle des Iles du Pacifique (publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).
